

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

Document d'entrée en première relation conforme à l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et aux articles L521-2 et R521-1 du Code des Assurances et L341-12, L519-4-2 et L541-8-1 du Code Monétaire et Financier



Complément de la plaquette commerciale, ce document est un élément essentiel de votre entrée en relation avec la société **EXPERT & FINANCE**. Il résume toutes les informations légales que votre conseiller, salarié d'**EXPERT & FINANCE**, doit vous communiquer lors de votre premier entretien.

PRÉSENTATION D'EXPERT & FINANCE

Société Anonyme au capital de 3.224 780 EUR,
Immatriculée au RCS Lyon sous le n°342288859,
dont le siège social est situé au :
Grand Hôtel-Dieu - 9, Place Amédée Bonnet - CS 20266 - 69288 LYON
cedex 02 Tél. : 04 37 24 52 00
<http://www.expertetfinance.fr>
contact@expertetfinance.fr
Représentée par :
Monsieur Bruno NARCHAL, Président,
Monsieur Jean Maximilien VANCAYEZELE, Directeur Général.

STATUTS RÉGLEMENTÉS ET AUTORITÉS DE CONTRÔLE

EXPERT & FINANCE est enregistrée sur le registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance tenu par l'**ORIAS**, (www.orias.fr) sous le n° 07 003 979 au titre des activités suivantes :
> **Conseiller en Investissement Financier (CIF)**, enregistrée auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers- CIF (ANACOFI-CIF) sous le N°E009069, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (**AMF**), 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
www.amf-france.org
> **Intermédiaire en assurance (IAS)**, en qualité de courtier catégorie « b » (**COA**) au sens de l'article L.520-1 II 1 du Code des Assurances
> **Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)**, en qualité de Courtier en opérations de banque et service de paiement (**COBSP**).

Les activités d'**IAS** et d'**IOBSP** sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (**ACPR**), 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 www.acpr.banque-france.fr
Les activités de conseil en investissement financier sont soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (**AMF**) 17, place de la Bourse - 75002 Paris. www.amf-france.org

EXPERT & FINANCE est par ailleurs :

> **Agent Immobilier**, titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce N° CPI 6901 2016 000 004 685 (avec maniement de fonds indirect) délivrée par la CCI de LYON.
Les activités immobilières sont contrôlables par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

EXPERT & FINANCE exerce également en libre prestation de service (LPS) au sein de l'EEE.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIÈRE

EXPERT & FINANCE dispose, conformément aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances :

> D'une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de Zurich Insurance (N° de police 7400022459) garantissant les activités suivantes :

- Conseil en investissement financier (CIF) pour un montant de 1.200.000 Euros
- Démarchage bancaire et financier pour un montant de 1.200.000 Euros
- Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) pour un montant 800.000 Euros par période d'assurance
- Intermédiation en assurances pour un montant de 2.000.000 Euros
- Agent immobilier/transaction pour un montant de 1.000.000 Euros
- > D'une garantie financière auprès de ZURICH Insurance (N° de police 7400022459)
- pour ses activités de transactions sur immeubles et fonds de commerce, d'un montant de 165 000 Euros,
- pour son activité d'intermédiaire en assurance, d'un montant de 165.000 Euros
- pour son activité d'intermédiaire en opération de banque, d'un montant de 165.000 Euros

LIENS DE NATURE CAPITALISTIQUE avec les Partenaires

> Le capital de la société **EXPERT & FINANCE** est détenu par la SA CRYSTAL à près de 98%, le reste étant détenu par des personnes physiques collaborateurs (ou ex-collaborateurs). La SA CRYSTAL est elle-même détenue par ses dirigeants ou fondateurs à plus de 56% et par OFI Advisers 36% et Apicil Prévoyance 7%.

> **EXPERT & FINANCE** détient à plus de 99 % la société Immobilière Expert, société de droit français.

LIENS DE NATURE COMMERCIALE avec les Partenaires

Les principaux partenaires d'**EXPERT & FINANCE** sont :

> **Convention de courtage avec les compagnies d'assurance :**

Épargne/placement : Assurance Epargne Pension – APICIL - Cardif assurance vie - Cnp patrimoine - Cnp luxembourg – Alpheys Partenaires - Generali Patrimoine - La Mondiale Partenaire - La Mondiale Europartner - Oradea - Swiss Life.

Prévoyance/Santé : April – Civrès Vie.

> **Convention de courtage en opérations de banque et services de paiement** : CRYSTAL (Courtier grossiste)

> Convention de distribution avec les sociétés de gestion :

Amundi Immobilier - Bnp Paribas – Alpheys Partenaires - Foncia Foncières et Territoires - La Française AM – Novaxia AM - Perial AM - Primonial Partenaires - Société Générale - Swen CP – Sofidy - Voisin.

>Convention de partenariat (RTO) : Alpheys Invest

Cette liste est non exhaustive et évolutive. **EXPERT & FINANCE** tient à votre disposition sur le site internet et sur simple demande le nom des autres compagnies gestionnaires de fonds et partenaires, avec lesquels il a signé un accord.

RÉMUNÉRATION

EXPERT & FINANCE délivre un conseil non indépendant au sens de MIF2 et peut percevoir, pour tout acte d'intermédiation, des frais d'entrée, de souscription, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à distribuer le produit, auxquels s'ajoute le cas échéant une fraction des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 75 % de ceux-ci.

Certaines prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires en fonction de la complexité du dossier. Les honoraires et rémunérations sont systématiquement mentionnés dans le cadre d'une lettre de mission ou un mandat de recherche définissant le champ d'intervention d'**EXPERT & FINANCE**.

Le taux maximum horaire est de 250 euros hors taxes et de 300 euros toutes taxes comprises.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie sur simple demande.

MODE DE COMMUNICATION

Le client accepte de recevoir d'**EXPERT & FINANCE** des informations ou des documents sur tout autre support durable autre que le papier et notamment par messagerie électronique. Le client conserve la possibilité, à tout moment, de s'opposer à ce mode de communication et demander à bénéficier d'un support papier.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, le client peut adresser sa réclamation au service Relations Clients d'**EXPERT & FINANCE** : Grand Hôtel-Dieu - 9, Place Amédée Bonnet - CS 20266 - 69288 LYON cedex 02
Tél. : 04 37 24 52 00

EXPERT & FINANCE s'engage à accuser réception dans un délai de dix jours ouvrables et y apporter une réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception de la réclamation, sauf circonstances particulières justifiées.

Le client peut également saisir les médiateurs suivants :

>Médiateur compétent pour les litiges avec une entreprise :

. **Anacofi-cif** - À l'attention du Médiateur
92, rue d'Amsterdam - 75009 Paris.

>Médiateurs compétents pour les litiges avec un consommateur :

Pour les activités CIF :

Autorité des Marchés Financiers - À l'attention du Médiateur de l'AMF
- 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Site internet : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières (dont crédit) :

▪ **Médiation de la consommation ANM Conso** –
62, rue Tiquetonne - 75002 Paris

Site internet : www.anm-conso.com/anacofi-immo

Site internet : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Pour les activités d'assurance :

▪ **La Médiation de l'Assurance** - À l'attention du Médiateur
TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09.

<http://www.mediation-assurance.org/saisirlemediateur>

DÉONTOLOGIE

EXPERT & FINANCE s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**anacofi-cif**, document disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La société **EXPERT & FINANCE** (ou ses filiales) est amenée à recueillir et à traiter les données personnelles du client en qualité de responsable du traitement.

Bases juridiques et finalités des traitements :

Ces données sont utilisées afin de permettre à la société :

- > De se conformer à ses obligations légales et réglementaires.
- > D'exercer, dans le cadre de la relation contractuelle, son activité de conseil au mieux des intérêts du client. La collecte des informations d'ordre patrimoniales et des objectifs permet ainsi de réaliser une prestation de conseil en adéquation avec la situation du client et notamment de pouvoir lui proposer des produits et services de qualité personnalisés et adaptés à sa situation patrimoniale, besoin et objectif recherché.

Elles peuvent être divulguées pour les besoins de la mission, aux autres entités du groupe **EXPERT & FINANCE** afin de bénéficier de l'ensemble des compétences métiers et de la gamme des produits, prestataires de services et sous-traitants, mandataires, courtiers, partenaires et fournisseurs de produits, autorités financières, judiciaires ou assimilées ainsi que certaines professions réglementées. Ces données ne font l'objet d'aucune transmission à des organismes extérieurs notamment à des fins de prospection commerciale sans l'accord du client.

Durée de conservation : S'agissant des clients, les informations sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle et 10 ans à l'issue de la relation, sous réserve des délais de prescription légale attachés à chaque opération.

S'agissant des prospects et sans réponse aux sollicitations, les informations sont conservées 3 ans maximum.

Droits : Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et d'effacement de ses données, ainsi que de celui de s'opposer à leur traitement pour motifs légitimes. Le client peut exercer ses droits en adressant un courrier au siège de la société à l'attention de DPO d'**EXPERT & FINANCE**, ou un mail à dpo@expertefinance.fr

Réclamation : Le client peut introduire une réclamation auprès de la **CNIL** ou de toute autre autorité compétente.

Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet <http://www.expertefinance.fr>

Sites internet des autorités de contrôle : www.amf-france.org www.acpr.banque-france.fr